

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME

Élaboration et Procédures D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Mise en compatibilité du PLU de la commune de Communay (69) dans le cadre d'une déclaration de projet pour l'opération d'aménagement d'ensemble et de logements « Les Savouges »

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	/
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	/

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur Le Maire de Communay : Jean-Philippe CHONE
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Communay, rue du Sillon, 69360 Communay. 04 72 49 80 60 / urbanisme@communay.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

OUI	Non	SCoT de l'Agglomération lyonnaise approuvé le 16 décembre 2010, modifié le 19 mai 2017 – pas de procédure de révision en cours.
------------	-----	---

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

OUI	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p>PLU de Communay approuvé le 6 septembre 2005, n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p>Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU visant à ouvrir à l'urbanisation la zone à urbaniser AU du secteur des Savouges.</p>
------------	-----	---

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	4 197 habitants en 2017
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1 054 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	L'ouverture à l'urbanisation de la zone AU (légèrement étendue sur la zone A) porte sur 6,6 hectares ; le projet d'aménagement porte sur 5,5 hectares.
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<p>Zones urbaines : 196,3 ha (18,7%)</p> <p>Zones à urbaniser strictes : 29,8 ha (2,8%)</p> <p>Zones à urbaniser avec indices : 61,5 ha (5,8%)</p> <p>Zones agricoles : 646,8 (61,7%)</p> <p>Zones naturelles et forestières : 114,7 (11,0%)</p>

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

<p>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</p> <p>Les grandes orientations d'aménagement du PLU de Communay sont : conforter une identité de village, améliorer le cadre de vie et permettre le développement d'équipements structurants, promouvoir une offre de logements diversifiée en cohérence avec un accueil raisonné de population nouvelle, renforcer et sécuriser le réseau de voirie et de déplacements alternatifs, promouvoir le développement économique et l'emploi, préserver autant que faire se peut les terres agricoles à forte valeur ajoutée et limiter l'érosion.</p>
--

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

<p>Annexe à joindre : délibération engageant la procédure</p> <p>Le projet consiste en un programme de construction correspondant à 91 logements prévus dans l'opération d'ensemble avec potentiel maxi de 95 logements sur le périmètre d'OAP. Il comprend une majorité de maisons individuelles, des maisons jumelées et des logements groupés, dont des logements sociaux (accession et location) et l'aménagement de 5 600 m² d'espaces collectifs paysagers, ainsi que le réaménagement d'un nouveau chemin réservé aux piétons et cycles.</p> <p>La programmation envisagée sur le secteur des Savouges vise à répondre à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'objectif SRU de 25 % de logement aidé à fin 2025 et à l'objectif fixé par l'Etat pour Communay de production de 120 logements en locatif social pour le plan triennal SRU 2020-2022 ; - au besoin d'accueil d'habitants sur le territoire communal et sur le secteur pour assurer le renouvellement de la population tel que défini par le PLU, conformément aux orientations du SCoT de l'Agglomération Lyonnaise.
--

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	NON	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>
-----	------------	--

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		- Examen au cas par cas du projet : décision n°2020-ARA-KKP-2504 : dispense d'évaluation environnementale le 17 avril 2020, - Demande de dérogation au titre des espèces protégées (en cours)
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : <i>procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?</i>

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection du zonage « Loi Littoral »		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		- SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 en vigueur depuis le 21 décembre 2015. - SAGE de l'Est lyonnais, approuvé le 24 juillet 2009.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : *Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone*

Le site de la déclaration de projet prend place au Nord-Est du bourg de Communay en limite de l'urbanisation dans le quartier résidentiel des Savouges (habitat pavillonnaire).

Ce secteur agro-naturel (cultures, prairies, friches associées à un réseau de haies bocagères) installé sur un coteau qui domine le territoire communal se localise en continuité immédiate des habitations plus ou moins récentes présentes entre le chemin du Vieux Chêne au Nord et la rue du Mazet au Sud.

Il est traversé en partie centrale par le chemin rural de Cussinette orienté Nord/Sud.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de centralité urbaine • Commune péri-urbaine de première couronne • Commune péri-urbaine éloignée • Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • Commune rurale • Autre : (précisez)
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	La tendance démographique de Communay est à une augmentation lente de la population depuis le début des années 2000 : 3 918 habitants en 2007, 4 080 habitants en 2012 et 4 197 habitants en 2017.
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Le projet prévoit la réalisation de 95 logements neufs maxi (secteur OAP). Vu la taille moyenne des ménages avec 2,6 personnes, il est possible d'estimer que l'opération amènera 250 habitants supplémentaires, voir 320 considérant les typologies de logements. Les logements réalisés seront en extension de l'urbanisation existante, mais bien dans l'enveloppe urbaine telle que définie par le PADD.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	61 logements vacants pour un total de 1714 logements (insee 2017), soit un taux de de vacances à 3,5 %.
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	<i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i> Aucun taux de rétention foncière n'est appliqué.
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	La superficie ouverte à l'urbanisation (zone Aue) est de 6,6 hectares (6,3 ha correspondant à la zone AU stricte + 0,3 ha en zone A traitée en zone non aedificandi). L'opération d'aménagement couvre 5,5 ha.
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	A l'échelle de l'opération, la surface moyenne foncière par logement est de 16,5 logements à l'hectare, soit 600 m ² par logement y compris les espaces collectifs (voirie, allées modes doux et espaces verts).
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
<p><i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 	

4.1 Présentation de votre projet

4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation
 5. les objectifs de densité
 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN

La répartition des types de logements permet de maîtriser l'enjeu de consommation de l'espace, en compatibilité avec les objectifs du SCOT qui visent un ratio moyen entre 15 et 20 logements à l'hectare à l'échelle de l'opération.
 41% des logements à créer relèvent de la forme intermédiaire avec des densités plus importantes : 25 logements / ha pour les maisons jumelées et 65 logements / ha pour l'habitat groupé (ou intermédiaire).

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	/
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	/
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	/
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	/
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	/
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		Utilisation économe de l'espace par le positionnement du site en continuité du quartier résidentiel des Savouges et conception d'un projet compact permettant ainsi de limiter l'étalement urbain sur ce secteur périphérique où les enjeux agricoles et naturels sont limités : ensemble agro-naturel (grandes cultures, prairies de fauche, pâturages, vergers) localisé au contact de l'urbanisation de Communay.
Des espaces boisés ?		X	Le site n'est pas concerné par des espaces boisés, la seule trame arborée du site est constituée d'un réseau bocager et de vergers.
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document	X		Au plan de zonage du PLU opposable de Communay, deux Espaces Boisés Classés concernent le site des Savouges ; il s'agit de deux haies champêtres qui seront conservées

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers		
d'urbanisme existant ?		par le projet et maintenues au PLU dans le cadre de la déclaration de projet.
Complétez si nécessaire		

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 17 km au Sud-Ouest du site des Savouges qui n'entretient aucune fonctionnalité biologique avec cette délimitation Natura 2000, au vu de la distance et des unités naturelles fonctionnelles
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	Aucun espace naturel sensible n'est présent à proximité du site de projet (le plus proche est à plus de 2 km).
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Le territoire communal de Communay n'est couvert par aucune Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF).
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Le territoire communal de Communay n'est couvert par aucun Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB).
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	Le Ruisseau de la Dame, zone humide départementale présente sur le territoire de Communay, reste à distance du site de projet (à environ 800 mètres à l'Est). Aucune zone humide ponctuelle n'est présente sur le site (campagne floristique et sondages pédologiques).
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	Aucun cours d'eau ou écoulement temporaire n'est présent sur le site ou à proximité
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	OUI	Non	<p><i>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</i></p> <p>SCOT de l'agglomération lyonnaise : le site des Savouges est localisé en limite de territoire urbain et d'espace naturel ou agricole patrimonial, au Sud-Ouest d'un principe de liaison verte entre Sérézin-du-Rhône et la partie Sud du territoire de Communay.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	<p><i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i></p> <p>D'après la cartographie du SRADDET, des enjeux de corridors écologiques sont localisés plus au Nord (entre Ternay et Sérézin-du-Rhône), comme établis initialement par le SRCE. En effet, un corridor écologique à restaurer est identifié sur cette partie du territoire, qui reste à l'écart du secteur des Savouges.</p>		
4.5 Paysage, patrimoine bâti			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		X	
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p>http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</p>	X		<p>Le projet ne concerne aucun périmètre de protection de monument historique ou sites patrimoniaux remarquables.</p> <p>Le Service Régional d'Archéologie mentionne plusieurs sites archéologiques aux abords des Savouges (courrier du 20 octobre 2020 de la DRAC-SRA). Ainsi, la DRAC se saisira du dossier d'aménagement, une demande anticipée de prescription archéologique est possible.</p>
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	Le site de déclaration de projet est localisé en dehors et à grande distance des périmètres de protection des captages d'alimentation du secteur.
Autres captages prioritaires ?			
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		Dispositif de gestion des eaux pluviales prévu sur le site validé par la DDT du Rhône : récupération des eaux de voiries, stockage des eaux dans des bassins et des cuves (faible perméabilité des sols), rejet dans le réseau de collecte des eaux pluviales avec un débit de fuite de 6 L/s/ha conformément au PPRI du pays de l'Ozon.
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	Le territoire communal de Communay enregistre un site et sol pollué ou potentiellement pollué. Il s'agit de la station-service Total située sur l'autoroute A46 qui reste à l'écart du site des Savouges.
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	14 sites industriels et activités de service sont présents sur le territoire communal. Aucun n'est localisé à proximité du site des Savouges.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet,</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?

4.8 Risques et nuisances			
<i>éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>			Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Risque inondation (zone blanche - PPRNi de la Vallée de l'Ozon), risque de mouvement de terrain (coulées de boue et glissement de terrain) en dehors du site, aléa faible retrait gonflement des argiles, risque sismique (zone 3 "modérée"), le risque radon (catégorie 2 – faible).
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRNi) de la vallée de l'Ozon approuvé le 09 juillet 2008 : projet en zone blanche.
Nuisances ?		X	D'après l'étude acoustique (AD Ingénierie – septembre 2020), zone d'ambiance préexistante modérée sur le site. Le bruit généré par le projet ne produira pas de dépassement des objectifs réglementaires.
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat 2015-2018 dans la Métropole de Lyon et le Département du Rhône approuvé par arrêté préfectoral 3 novembre 2015. Sur le territoire de Communay, il concerne l'autoroute A46 Sud qui reste à l'écart du site des Savouges. L'autoroute A46 est classée en catégorie 1 et la RD 306 est classée en catégorie 3 pour les nuisances sonores (hors site).
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		La commune de Communay est desservie par deux lignes régulières des Cars du Rhône Sytral. Une navette permet de relier la gare de Sérézín (Réseau TER).
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	X		PPA de l'agglomération lyonnaise approuvé le 26 février 2014.
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	SRCAE Rhône-Alpes remplacé par la SRADDET arrêté le 10 avril 2020. La Communauté de Communes du Pays de l'Ozon a engagé la démarche de l'élaboration de son PCAET (réalisation d'un diagnostic). Le projet de lotissement des Terrasses de Savouges intègre des constructions optimisant les performances environnementales et énergétiques des bâtiments. Et chaque habitation sera équipée d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?

5. Annexes (rappel)


Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 12 mars 2021 Lieu : A Communay	Prénom et nom : Jean-Philippe CHONE SIGNATURE 
--	---

ANNEXE 1**Contacts**

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	<p>Madame Nathalie PONT Bureau d'études Urba 2p 28 montée Saint-Claude 69640 COGNY nathalie.pont@urba2p.fr 04 74 09 18 46</p> <p>Monsieur Eric BRUYERE Bureau d'études REFLEX Environnement 4 Allée de l'Expansion 69340 FRANCHEVILLE e.bruyere@reflex-environnement.fr 04 37 41 50 07</p>
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	<p>Monsieur Jérôme MARSÉ Mairie de Communay Rue du Sillon 69 360 COMMUNAY Jerome.marse@communay.fr 04 72 49 80 60</p>